

## CONTRATS NON AGRICOLES NON FORESTIERS

N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage  
N02Pi – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé  
N03Pi – Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique  
N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique  
N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts  
N05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger  
N06Pi – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets  
N06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers  
N07P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles  
N08P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec  
N09Pi – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs  
N09R – Entretien de mares ou d'étangs  
N10R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles  
N11Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  
N11R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  
N12Pi et Ri – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides  
N13Pi – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau  
N14Pi – Restauration des ouvrages de petite hydraulique  
N14R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique  
N15Pi – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques  
N16Pi – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive  
N17Pi – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières  
N18Pi – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires  
N19Pi – Restauration de frayères  
N20P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  
N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site  
N24Pi – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès  
N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires  
N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact  
N27Pi – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats  
N29i – Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage  
N30Pi et Ri – Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles  
N31i – Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires  
N32 – Restauration des laisses de mer et notamment nettoyage sélectif, lorsque les déchets ou les pratiques ont un impact avéré sur les habitats ou les espèces

## CONTRATS FORESTIERS

F01i – Création ou rétablissement de clairières ou de landes  
F02i – Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers  
F03i – Mise en œuvre de régénérations dirigées  
F05 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production  
F06i – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  
F08 – Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques  
F09i – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt  
F10i – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire  
F11 – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  
F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents  
F13i – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats  
F14i – Investissements visant à informer les usagers de la forêt  
F15i – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive  
F16 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif  
F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée

*NB : Les actions contractuelles suivantes sont **obligatoirement** réalisées:*

- *N03Pi en complément de l'action N03Ri*
- *F14i en complément d'autres actions de gestion des milieux forestiers*